

## LES SOINS MÉDICAUX

### LA CONTRIBUTION FÉDÉRALE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

**M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill):** Tout comme celle du député d'Algoma, madame le Président, ma question porte sur les messages contradictoires que nous recevons du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social d'une part et du premier ministre d'autre part quant à l'intention du gouvernement fédéral de couper les vivres à l'Alberta, qu'il procède en vertu de pouvoirs qu'il détient déjà en vertu d'une loi actuelle ou de pouvoirs dont il entend se doter en vertu d'une loi future.

C'est au premier ministre que je pose ma première question. Je trouve que c'est une bien piètre excuse que de dire que madame le ministre est dans la bonne voie. J'imagine que vous voudriez au moins en dire autant de n'importe lequel de vos ministres.

**Des voix:** Règlement! Règlement!

**M. Blaikie:** Pourriez-vous, par souci de précision, faire savoir à la Chambre si, comme on le rapporte, vous avez définitivement écarté toute idée de recours à des sanctions économiques contre les provinces . . .

**Des voix:** Règlement! Règlement!

**M. Blaikie:** . . . qui persistent à faire fi des normes nationales du régime d'assurance-maladie. Avez-vous exclu tout recours à des sanctions de ce genre?

**Une voix:** Adressez-vous à la présidence!

**L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Madame le Président, j'aimerais répondre au député et confirmer ce que je répète souvent depuis deux semaines au Canada, à savoir que le cabinet n'a pas encore pris de décision définitive pour ce qui est de bloquer les fonds aux termes de la loi actuelle.

Comme je le dis souvent, fidèle aux principes du gouvernement que le premier ministre a si bien exprimés et que le *Devoir* de samedi dernier a rapportés, l'assurance-maladie est un domaine où le principe de l'universalité doit s'appliquer intégralement au Canada. Nous faisons appel aux Canadiens pour nous assurer que nous avons bien interprété les vœux qu'ils expriment depuis 20 ans, soit d'adopter une loi pour renforcer une fois pour toute le régime d'assurance-maladie pour les 20 ou 30 prochaines années, loi qui fasse sentir encore davantage ses rigueurs à ceux qui font fi du régime d'assurance-maladie.

● (1440)

### LA PRÉSENTATION DE LA MESURE ENVISAGÉE

**M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill):** Madame le Président, le ministre a déclaré qu'elle comptait aller au-delà des sanctions prévues par la loi actuelle, et assouplir, ce que nous espérons tous, celles qui seront prévues dans la future loi sur la santé du Canada. Madame le ministre peut-il nous dire quand nous serons saisis de cette mesure que nous attendons depuis si longtemps? Sera-t-elle déposée avant la fin de juin, comme je l'ai demandé à maintes reprises à la Chambre, afin que les

## Questions orales

partisans de l'assurance-maladie puissent se rallier à une option politique viable? Ou bien devons-nous attendre à l'automne, ce qui retarderait encore une fois toute initiative devant mettre un terme à la disparition progressive de l'assurance-maladie?

**Des voix:** Règlement! Règlement!

**M. Blaikie:** Si le gouvernement n'a pas l'intention de nous en saisir avant l'automne, faut-il s'attendre à ce que, d'ici à la fin de juin, le ministre nous fasse d'autres discours truffés de sophismes, ou bien va-t-on prendre des décisions?

**L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Je voudrais profiter de l'occasion, madame le Président, pour remercier le député de ses bons offices. C'est bien la première fois en quatre ans qu'un ministre provincial fait preuve de courage et de bons sens, dans l'espoir sans doute de se faire réélire, en défendant la cause de l'assurance-maladie et en prenant parti pour les Canadiens. Je songe, bien sûr, au ministre de la Santé du Manitoba, M. Laurent Desjardins. Nous en sommes fort heureux. De la même manière, les 22 autres millions de Canadiens affirment publiquement qu'ils souscrivent au régime d'assurance-maladie. Nous avons cru les autorités provinciales en mai dernier lorsque celles-ci ont déclaré qu'elles étaient disposées à se charger de la surveillance des dépassements d'honoraires et du ticket modérateur. Voilà pourquoi nous n'avons pas jugé nécessaire de prendre des dispositions spéciales à cette fin, quand, du jour au lendemain, l'Alberta, le Nouveau-Brunswick et la Colombie-Britannique ont pris des initiatives provocatrices qui nous obligent à revoir la loi. Dès que nous en aurons terminé, je saisirai mes collègues d'abord, et ensuite la Chambre, des nouvelles mesures.

### LES NÉGOCIATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

**L'hon. Jake Epp (Provencher):** Madame le Président, ma question porte sur le même sujet et s'adresse au premier ministre. Le problème me se résume pas à savoir si certaines personnes ou certains gouvernements provinciaux sont contre le régime d'assurance-maladie. Je pense que tous les Canadiens tiennent à ce que l'on maintienne l'assurance-maladie pour tous.

**Des voix:** Oh, oh!

**Des voix:** Bravo!

**M. Epp:** Il va de soi qu'il faut absolument négocier pour voir si les provinces et, de fait, les contribuables, sont capables de financer les programmes. Dans la perspective de ces négociations, je voudrais demander au premier ministre s'il compte imposer le point de vue du gouvernement fédéral ou s'il a l'intention, non seulement de renforcer le régime d'assurance-maladie, mais également d'établir des rapports de collaboration avec les provinces afin que les responsables de l'application des programmes, les provinces en l'occurrence, puissent offrir les services à un prix abordable.